

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire

du vendredi 05 juin 2015

Présents ou représentés :

Collège A : Karine Duvignau (procuration à Sophie Gosselin), Jacques Lajarrige, Birgy Philippe (procuration à Christine Mias à 11h), Christine Mias, Myriam De Léonardis (procuration à Christine Mias), Éric Foulon, Philippe Canguilhem.

Collège B : Patrice Bouyssières, Jean-François Camps, Sébastien Rayssac, Anne Egéa (procuration à Sébastien Rayssac), Enrique Fraga.

Collège BIATSS : Michel Chandelier (procuration à JF Camps), Françoise Duprat (procuration à JF Camps à 10h30), Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : Élodie Cahuzac, Ségolène Rouve (suppléante), Guillaume Fremont, Christophe Pagès (suppléant).

Collège des personnalités extérieures : Jean-Pierre Margaix (procuration à Patrice Bouyssières), Elodie Tesson (procuration à Enrique Fraga), Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

Invités : Hélène Ricaud-Droisy, Christian Mange, Dominique Auvergne, Philippe Debecker.

Excusés : Laurence Redon, Magali Rouquier.

Secrétaire de séance : Isabelle Martin

La séance débute à 09H15, le quorum étant atteint.

Informations présentées par Hélène Ricaud-Droisy Vice-Présidente déléguée Formation, Orientation, Insertion.

- Cartographie de l'offre de formation de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées

Ce point sera évoqué à la CFVU du 25/06/15.

- **Fiches RNCP : Etat des lieux et évolutions**

La présentation de ce point a été préparée avec Aline Bonzom, référente RNCP de l'Établissement

Dans la note de la DGESIP en date du 18/05/15 sont mentionnées des évolutions quant à la rédaction et au circuit de suivi des fiches RNCP pour le contrat 2016-2020. La fiche RNCP vise à décrire le diplôme en termes de compétences et capacités attestées par la possession du diplôme.

L'enregistrement des fiches RNCP sur le site de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle) permet d'avoir de la lisibilité de l'offre de formation.

L'importance est aussi d'ouvrir l'accès aux financements des fonds de la formation professionnelle (TA, fonds libres...) et d'ouvrir une formation par apprentissage et de rendre éligible une formation au contrat de professionnalisation. Cela permet aussi d'accéder à la certification par la VAE, et de prendre en charge un accompagnement VAE ; d'être inscrit sur la liste nationale interprofessionnelle des formations éligibles au CPF et d'avoir un diplôme reconnu par les branches professionnelles.

Un travail avec les responsables de formation et la référente RNCP est en cours, et un état des lieux des enregistrements de droits concernant les Licences, les Licences Pro. et les Masters atteste qu'il reste encore quelques fiches à faire publier pour les Masters actuellement habilités. Pour les enregistrements sur demande, il y a actuellement 4 DU enregistrés, 1 en cours de passage à la CNCP et 1 en cours d'écriture.

Il y aura dorénavant 2 types de fiches RNCP, enregistrées par mention avec l'ensemble des parcours types associés à cette mention, et non plus par spécialité.

Pour les métiers à exercice réglementé, la DGESIP arrête les formats de fiches adéquats ; et pour les autres au niveau L, la DGESIP accompagne la CPU pour l'élaboration de fiches « types » pour les 45 mentions, les équipes pédagogiques peuvent les compléter. Au niveau LP et M, le référent RNCP est responsable de la rédaction de l'ensemble de la fiche, ce qu'il fait déjà à UT2J en concertation avec les responsables de formation.

Pour terminer, la CNCP vérifie la conformité des informations, valide et publie les fiches.

Plusieurs questions se posent concernant par exemple, les dates d'envoi des fiches « types » par la CPU pour les licences, la publication des fiches en contrat pro, apprentissage, CPF ; l'existence ou non de format différent entre les fiches à accès réglementé et les autres, et aussi la possibilité de mention de master commune entre 2

établissements dans un même regroupement de site, mais régit dans des vagues d'accréditation différentes. A l'heure actuelle quelques réponses ont été apportées par la DGESIP, mais d'autres sont encore en attente d'information.

Les réponses apportées l'ont été après sollicitation de la DGESIP par la Vice-présidente déléguée Formation, Orientation, Insertion à propos des professions à accès réglementé suivantes : commissaire-priseur, guide-conférencier, psychologue. Des clarifications écrites ont été communiquées par la DGESIP, laquelle a précisé oralement que le tableau récapitulatif pour les professions à accès réglementé était un document de travail.

Une actualisation de ce document pour l'ensemble des Etablissements de la vague A a été demandée.

Pour permettre l'inscription des étudiants en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, il serait souhaitable que les arrêtés d'accréditation soient publiés au JO avant la rentrée 2016, car cela faciliterait en amont le travail d'enregistrement des fiches RNCP.

Question de Guillaume Frémont : est-il vrai que la nomenclature « Arts appliqués » va disparaître au profit de la mention « Design » ?

Réponse d'Hélène Ricaud-Droisy : actuellement, en Licence, il n'y a qu'une mention « Arts » et une mention « Arts plastiques ». En Master la mention « Design » et « Arts appliqués » existent déjà ; aucun changement n'est prévu avant au moins 5 ans.

Intervention Philippe Canguilhem : le travail de rédaction des équipes sur les compétences sera-t-il réutilisé sur les nouvelles fiches RNCP ?

Réponse : effectivement, le travail déjà effectué sera bien pris en compte, ainsi qu'une évolution sur les référentiels. L'AMUE travaille actuellement sur l'écriture du supplément au diplôme ainsi que sur le nouveau modèle.

Intervention de Patrice Bouyssières : malgré quelques réticences sur la « démarche compétences », il faut entrevoir l'aspect positif et complémentaire de cette démarche avec celle qui consiste à mettre en avant les connaissances que procurent nos formations. La « démarche compétence » peut vraiment aider nos étudiants à mettre en valeur les savoir-faire acquis en cours de formation, pour trouver de l'emploi, quel que soit leur niveau de sortie de l'UT2J.

- **Visite à la DGESIP : 15 et 16 Avril 2015**

Pendant sa visite le 31/03/15 à Toulouse, Mme Simone Bonnafous (Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) a déterminé des réunions futures avec la DGESIP et en particulier les 15 et 16 avril 2015.

Lors de la visite de Mme Simone Bonnafous (Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), il a été planifié une réunion spécifique au dossier d'accréditation pour le site toulousain le 15 avril 2015 à Paris.

Le 16 avril 2015 a eu lieu une réunion portant sur la soutenabilité financière et l'analyse économique de l'offre de formation à l'adresse des établissements de la vague A.

Lors de cette 2^{ème} réunion, il y a eu de nombreux échanges sur la question des effectifs des étudiants actuels et prévisionnels dans les établissements toulousains en particulier. Il s'est avéré que la DGESIP prenait comme référence les effectifs passés, sans tenir compte des projections réalistes qui lui étaient proposées.

Les Etablissements se sont donc mobilisés sur ce sujet car avec 1500 étudiants en plus chaque année par exemple pour UT2J, il leur paraissait impossible de faire comme si les effectifs étaient stables.

I Formation, Orientation, Insertion

Présentation Hélène Ricaud Droisy

1. Accréditation 2016-2020 : point d'étape sur le dossier d'accréditation (volets 1 à 4).

Le dépôt des éléments du dossier devait être fait la semaine du 15 juin, mais sera reporté à l'issue du CA du 30 juin 2015.

Un document de travail est en cours d'exécution, il correspond au volet 1 (la stratégie de formation de l'établissement) et au volet 2 (la prise en compte de la stratégie nationale).

La première partie diagnostic et prospective prévisionnelle présente les éléments déposés à l'HCERES et les éléments de bilan de l'Etablissement.

Il reste encore quelques modifications à revoir dans la partie stratégie de l'établissement et la déclinaison des axes stratégiques qui peuvent parfois être en redondance. Des éléments sont aussi fournis sur le positionnement de l'établissement par rapport à la politique de formation à la COMUE, ainsi que sur la place de l'ESPE dont le dossier d'accréditation doit être déposé à l'automne 2015. Une présentation stratégique et synthétique des COM (Contres Objectifs Moyens) a été demandé entre chaque IUT et l'établissement. Cette présentation des COM ne sera possible qu'après finalisation de tous les documents.

Dans la partie modalités de mises en œuvre pour l'élaboration de l'offre de formation, il a été demandé également le rôle du CAC, des composantes et des équipes pédagogiques.

Dans le volet 2 concernant la prise en compte de la stratégie nationale, il est indiqué l'évolution constatée par les équipes pédagogiques. Un tableau récapitulatif indiquant des exemples par domaine sur les sélections de supplément au diplôme est également joint. L'organisation et les pratiques pédagogiques permettent de répondre positivement aux éléments indiqués dans le courrier de la DGESIP du 15/04/15 relatif à la spécialisation progressive en licence. Seul un point pour l'instant ne sera pas possible au vu de la soutenabilité financière, celui d'envisager la création de parcours-

type spécifique permettant l'orientation d'une mention de licence générale vers une ou plusieurs mentions de licences professionnelles. De même pour les éléments de cadrage relatif au C2i niveau 1 et les UE d'accompagnement de projet de l'étudiant. Un travail d'information sera fait auprès des étudiants des choix et orientations possibles vers des licences professionnelles.

Une présentation est aussi jointe sur l'accompagnement des étudiants sous forme de tableau synthétique regroupant dans le sens le plus large possible les différentes formes que cet accompagnement peut prendre. Des rubriques langues étrangères et compétences numériques sont également développées. Dans la partie formation ouverte et à distance (FOAD), le SED est présenté avec toutes ces possibilités et avantages pour les étudiants ainsi que la déclinaison de diplôme en FOAD via la Formation Continue. La partie stage encore en cours d'écriture, l'accueil des publics spécifiques est développé à propos des étudiants en situation de handicap, ainsi que pour les sportifs de haut niveau. S'appuyant sur le travail initié autour d'une Charte relative aux étudiants en situation professionnelle, il est nécessaire d'envisager la possibilité d'une charte commune regroupant tous les étudiants en situations spécifiques (cf. Art 10 du Cadre National des Formations) notamment en intégrant les étudiants salariés.

Les éléments travaillés par la DOSI et l'OVE concernant l'orientation et l'insertion professionnelle ont été repris et présentés avec leurs évolutions.

L'entreprenariat est mis en valeur à UT2J avec son engagement dans la démarche du site et sa participation depuis trois ans au concours CRECE (Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise). Depuis 2013, les projets déposés ont été primés et 4 autres vont bientôt être déposés.

Pour l'évaluation des apprentissages, le contrôle des connaissances et des compétences, il est aussi noté qu'une charte du contrôle des connaissances a été adoptée par l'établissement. Les modalités de contrôle des UE sont définies par les équipes pédagogiques au sein des composantes.

La formation et accompagnement des enseignants et enseignants chercheurs est exposé selon le plan annuel de formation, mais il est aussi en cours de compléments d'informations en lien avec ce qui est mis en place au niveau de la COMUE.

2. Fonds Social Européen : dépôt des dossiers pour les demandes de financement portant sur les formations ouvertes rentrée 2014 et rentrée 2015

Présentation Philippe Debaecker

Il est important de noter tout d'abord que la Région Midi-Pyrénées est la seule en France pour laquelle l'Europe et l'Etat ont décidé de financer les formations universitaires sur les sites en Région. Le fond social Européen a été signé en décembre 2014 pour un montant d'environ 4.4 millions d'euros sur les trois prochaines années.

Lors d'une ouverture d'une formation, la Commission Européenne a vraiment ciblés les fonds, en particulier sur la prise en charge de 50% de la masse salariale, dont une petite partie pour le fonctionnement. Une traçabilité est exigée sur les dépenses afin que ces fonds sociaux soient vraiment utilisés aux formations éligibles.

Avec anticipation, deux formations ont été ouvertes en 2014, une en Licence 1^{ère} année à Montauban « Couleur Image Design » et par la suite en septembre l'ouverture de la 2^{ème} année. A Castres, l'ESAV a ouvert une formation en Licence Pro avec seulement 9 étudiants contre 15 minimum demandés par les fonds sociaux Européen. Toutefois, il a été accepté sans prorata d'effectif réduit quant au financement de 50%, avec espoir d'une évolution.

Il faut savoir qu'un montant maximum de 350 000 € est attribué par formation et avec un minimum de 50 000 € C'est pourquoi il est plus intéressant de déposer un dossier par an et non pas de faire un dépôt sur un cycle complet (L1, L2 et L3).

Comme exemple sur le site de Figeac où une formation « Carrières sociales » va être ouverte en septembre 2015 ; un dossier DU 1^{ère} année va être déposé, et l'année suivante la 2^{ème} année. Cela peut permettre de dépasser le seuil de 350 000 €

La difficulté cette année à l'ESPE pour sa demande de 2^{ème} parcours au métier de la scène n'atteint pas les 100 000€ demandé. Ce projet est pour l'instant reporté, faute de seuil minimum obligatoire pour être éligible au financement.

En récapitulatif, 4 dossiers seront déposés dans la 2^{ème} phase pour Castres au titre de 2014/2015/2016, Montauban au titre de 2014/2015/2016 et Figeac au titre de 2015/2016 et 2017.

Question de Philippe Canguilhem : pourquoi aucune information sur ces formations nouvelles, alors que nous travaillons actuellement sur l'accréditation avec des formations fixées pour quatre ans.

Réponse Hélène Ricaud-Droisy : les formations concernées en Région ont déjà été évoquées en contrat de site. Ces demandes de fonds portent sur des formations existantes et non pas sur des créations.

Question de Françoise Duprat : qui prendra en charge les 50% restant à financer dans les projets ? Sans financement supplémentaire de l'établissement, comment assurer l'ouverture dans de bonnes conditions ces nouvelles formations ?

Réponse Hélène Ricaud-Droisy : les dossiers dont on parle actuellement sont des formations en Licence, Licence Pro ou DU déjà existantes. Aucune information sur la question du financement ne peut être apportée aujourd'hui, sans l'avis du Vice-Président délégué Moyens et Prospective.

Intervention de Patrice Bouyssières : l'Etat se désengage financièrement de l'enseignement universitaire français, il n'est pas dans l'intérêt de notre établissement d'abandonner les petites formations avec des effectifs réduits au détriment d'autres beaucoup plus rentables. La conservation de ces disciplines à petits effectifs en Midi-

Pyrnées est une de nos missions en tant qu'Université et elle doit être maintenue, si on ne veut pas voir disparaître définitivement ces formations.

Intervention de Françoise Duprat : la question qu'il faut surtout se poser concerne plutôt l'afflux des étudiants en Licence générale dans certaines UFR où cela dépasse largement nos capacités d'accueil. Il convient de revoir les choix politiques à ce sujet.

Question de Guillaume Fremont : le contingentement est vraiment une erreur, pourquoi refuser la formation aux étudiants qui font la demande ?

Réponse Hélène Ricaud-Droisy : la réponse à cette question ne fait pas partie du sujet aujourd'hui, mais il faut savoir quand même que UT2J ne peut pas accueillir non plus tous les bacheliers de France, mais les bacheliers au regard de l'offre de formation de l'établissement. Selon les choix réalisés, une priorité est peut être faite aux bacheliers de l'Académie de Toulouse dans le cadre de la procédure Admission Post-Bac.

Question d'Enrique Fraga : existe-t-il dans ces demandes de Fonds sociaux Européens, une partie relative aux situations d'handicap ?

Réponse Philippe Debaecker: il apparaît peut être une opportunité à ce sujet dans un autre axe lié aux populations défavorisées, mais sous réserve d'étude du dossier en question.

Intervention d'Elodie Cahuzac : lors du Conseil d'UFR en psychologie, au vu des effectifs « post-bac » en augmentation de 17%, le refus du contingentement a quand même été voté avec 11 voix contre 10. Il faut savoir qu'il y aura certainement de gros soucis sur la disponibilité des salles l'année prochaine.

La COMFOI a émis un avis favorable pour le dépôt des dossiers.

La CFVU a voté favorablement à l'unanimité au dépôt des dossiers pour les demandes de financement portant sur les formations ouvertes rentrée 2014 et rentrée 2015

Votants : 22

Pour : 22

3. Accréditation 2016-2020_Dossier CLES (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur)

Présentation Hélène Ricaud-Droisy

Le dossier est en cours de finalisation, certains éléments de détail en lien avec la politique de l'Etablissement doivent être encore ajoutés. Le dossier complet sera remis lors de la CFVU du 25/06/15, c'est pourquoi aujourd'hui il s'agira d'un vote de principe et non pas définitif.

La particularité du dossier est qu'il intègre la certification et le Lansad au quotidien. L'Occitan voté en CFVU le 16/04/15 est aussi intégré dans ce dossier.

Question de Philippe Canguilhem : avons-nous un retour positif sur ces certificats par rapport à ceux que l'on peut trouver dans le privé ?

Réponse Enrique Fraga : le bilan est, à ce jour positif, malgré le nombre un peu réduit de personnes inscrites, il reste encore des efforts à faire car la concurrence avec les autres instituts ou organismes existe aussi. Il y a une reconnaissance Ministérielle, c'est pourquoi il est important de maintenir ce certificat.

La COMFOI a émis un avis favorable sous réserve de corrections du dossier CLES.

La CFVU approuve favorablement à l'unanimité le travail d'étape de l'accréditation 2016-2020_Dossier CLES (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur)

Votants : 22

Pour : 22

4. Masters MEEF - Parcours adaptés pour les lauréats des concours déjà titulaires d'un M2 et ceux dispensés de master (pères et mères de 3 enfants, sportifs de haut niveau, ...)

Présentation Hélène Ricaud-Droisy

Une note du Ministère avait été rédigée fin juillet 2014 afin d'inscrire les étudiants concernés par ces parcours adaptés à la rentrée 2014. Une solution d'urgence avait mise en place, mais cette année il convient de créer un deuxième DU pour distinguer les lauréats des concours déjà titulaires d'un Master (autre que MEEF) ou dispensés du titre.

Question de Jean-François Camps et Guillaume Frémont : la Commission de l'ESPE est actuellement en cours ce matin, les membres de l'assemblée peuvent-ils voter sans le résultat définitif de l'avis de l'ESPE ?

Réponse de Patrice Bouyssières : la CFVU a un rôle décisionnaire, et peut très bien voter sans attendre l'avis de l'ESPE. A savoir, ce projet nous a été transmis et présenté par l'ESPE lui-même. Toutefois, il apparaîtrait opportun de revoir le vote si des éléments nouveaux contre, et pour des raisons évidentes venaient à être donnés par l'ESPE. La décision de voter avant la Commission a surtout un enjeu sur la mise en place de ces DU au plus vite pour la rentrée 2015 et sur les dates de CFVU qui sont très serrés.

Réponse de Hélène Ricaud-Droisy : la demande de vote porte sur la poursuite du travail par les collègues de l'ESPE sur le principe décrit dans le document transmis, et uniquement cela.

Actuellement, le vote est demandé sur un support d'inscription existant, mais pour lequel une modification comprenant un DU 1 et un DU2 seraient différenciés.

Une note de Sophie Gosselin est ajoutée : les cadrages arrivent très souvent trop tard, et des difficultés d'organisation administratives et autres sont automatiquement engendrées. Un manque d'anticipation sur les décisions perturbe le bon fonctionnement de l'ESPE.

La COMFOI a émis un avis favorable pour le principe de poursuite du travail avec la détermination de création de deux parcours adaptés pour les lauréats des concours déjà titulaires d'un M2 et ceux dispensés de master (pères et mères de 3 enfants, sportifs de haut niveau, ...)

La CFVU approuve à l'unanimité la création d'un 2^{ème} parcours DU Masters MEEF - Parcours adaptés pour les lauréats des concours déjà titulaires d'un M2 et ceux dispensés de master (pères et mères de 3 enfants, sportifs de haut niveau,...)

Votants : 22
Pour : 22

5. Projet de double diplôme avec l'Université Degli Studi di Ferrara en Italie concernant le diplôme de Master « Arts et Cultures de la Préhistoire et Protohistoire : Europe, Afrique » de l'UT2J et le diplôme de « Laurea Magistrale Quaternario Preistoria e Archeologia » de l'Université de Ferrara

Présentation Hélène Ricaud-Droisy

Le dossier a été voté au préalable par l'UFR HAA et traité par les RI et la Direction de la scolarité ; aucune difficulté particulière n'a été remarquée sur ce dossier. Ce projet a été porté par Nicolas Valdeyron.

La COMFOI a émis un avis favorable.

La CFVU approuve à l'unanimité le projet de double diplôme avec l'Université Degli Studi di Ferrara en Italie concernant le diplôme de Master « Arts et Cultures de la Préhistoire et Protohistoire : Europe, Afrique » de l'UT2J et le diplôme de « Laurea Magistrale Quaternario Preistoria e Archeologia » de l'Université de Ferrara

Votants : 22
Pour : 22

6. Projet de double diplôme avec la Manouba concernant le diplôme de Master « mention Langues et Cultures Etrangères, Spécialité Etudes Romanes, parcours Etudes italiennes » de l'UT2J et le diplôme « Mastère en langues, littératures et civilisation italienne » de l'Université de la Manouba

Présentation Hélène Ricaud-Droisy

Le dossier a été voté par l'UFR LLCE au préalable et traité avec les RI et la Direction de la scolarité. Aucune difficulté particulière n'a été remarquée sur ce dossier. Ce projet a été porté par Jean Luc Nardone.

Intervention Guillaume Frémont qui souligne que sur le relevé de décisions du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 09/04/15, le collège usagers n'est pas notifié.

Réponse Hélène Ricaud-Droisy : cette remarque doit être adressée au Directeur d'UFR LLCE.

La COMFOI a émis un avis favorable sous réserve de correction.

La CFVU approuve à l'unanimité le projet de double diplôme avec la Manouba concernant le diplôme de Master « mention Langues et Cultures Etrangères, Spécialité Etudes Romanes, parcours Etudes italiennes » de l'UT2J et le diplôme « Mastère en langues, littératures et civilisation italienne » de l'Université de la Manouba

Votants : 22

Pour : 22

II. Vie Universitaire et Culture

- **Projets FSDIE**

Présentation Christian Mange

Il y a 20 projets présentés successivement à une Commission restreinte du 28/05/15, puis à une Commission Plénière du 03/06/15. Deux projets ont été ajournés à ce jour.

Le montant total des 18 projets retenus s'élève à 43 167.87 €

La CFVU approuve à l'unanimité le montant total des 18 projets retenus qui s'élève à 43 167. 87 € (quarante-trois mille cent soixante-sept euros et quatre-vingt-sept centimes).

Votants : 25

Pour : 25

Questions diverses

Intervention Enrique Fraga

Le projet « HANDIFEST » est en cours à UT2J, il a été accepté par la Présidence et l'Université Fédérale. Un comité de pilotage a été mis en place. Le projet va s'autofinancer à hauteur d'environ 60 000 € par l'intermédiaire de l'association « ATOUT POUR TOUS » qui regroupe des sociétés comme Airbus, Capgemini, Sogetis, Thalès, etc.. avec lesquelles nous avons aussi un soutien handicap.

Il y aura 3 volets : Formation du personnel, Festif (art, culture, spectacle, sport..) et Forum entreprise handicap.

La journée est prévue le jeudi 05 novembre 2015.

La séance est close à 11h20.

Patrice BOUYSSIÈRES

Le Vice-Président du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire



Patrice BOUYSSIÈRES